

LE PETIT VADEMECUM DE LA RÉFORME DE LA VOIE PRO

Pour moi
PLP
LA RÉFORME DE LA VOIE PRO
c'est
NON
SNUEP
F. S. U.

SOMMAIRE

- GRILLES HORAIRES TOUTES SPÉCIALITÉS ... 4
- REMISE EN CAUSE BRUTALE DES DISCIPLINES ... 6
- LEURRE POUR LES FAMILLES
DANGER POUR LES ENSEIGNANT-ES ... 8
- FOCUS SUR LES SECTIONS ... 9
- PORTE OUVERTE À TOUTES LES DÉRIVES ... 10
- FRAGILISATION DES PARCOURS DES JEUNES ... 11
- FIN DU DIPLÔME INTERMÉDIAIRE
ET ÉPREUVES ANTICIPÉES ... 12
- DES CONDITIONS IMPOSSIBLES EN CAP ... 13
- PRÉPA-MÉTIER ET PRÉPA-APPRENTISSAGE ... 14
- NOUVEAUX PROGRAMMES :
UNE VISION UTILITARISTE ... 15
- UNE RÉFORME QUI MENACE NOTRE STATUT ... 16
- FAIRE RESPECTER SES DROITS
ET AGIR COLLECTIVEMENT ... 17

SNUEP-FSU
38 rue Eugène Oudiné, 75013 PARIS
www.snuep.fr
snuep.national@wanadoo.fr

RÉFORME BLANQUER

DE LA VOIE PRO

DÉCRYPTER, COMPRENDRE, RÉSISTER

La réforme Blanquer est une attaque d'une ampleur inédite contre les lycées professionnels. Cette réforme et la loi *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel* poursuivent un objectif : celui de démanteler la voie professionnelle scolaire. Par les choix qu'il opère, le ministre méprise ouvertement l'investissement au quotidien des personnels qui chaque jour œuvrent à faire réussir leurs élèves.

L'instauration de dispositifs supposés pédagogiques vise à nous assommer de travail et à casser notre statut. La diminution des heures d'enseignement professionnel, l'imposition de la co-intervention, la réalisation d'un chef-d'œuvre et les familles de métiers entraînent une déprofessionnalisation des formations. Les programmes des enseignements généraux ont été conçus pour répondre quasi uniquement aux pratiques professionnelles et faire accepter à nos élèves la vision libérale des politiques menées. Les savoirs ne pourront être que survolés au regard du peu de temps dédié pour les enseigner.

L'objectif d'une insertion professionnelle durable, sociale et citoyenne est purement et simplement sacrifié. Avec la baisse drastique de la taxe d'apprentissage, les personnels vont être contraints à chercher des contrats pour leurs élèves, et donc les pousser vers l'apprentissage, afin de maintenir le financement des formations scolaires. Désorganisation, contraintes innombrables, travail accru, concurrence sauvage, transformation de nos missions, voilà ce qui nous attend si nous laissons faire le ministre. Le développement de l'apprentissage dans nos établissements ne pourra se faire qu'à la condition d'une refonte de notre statut. Le ministère le considère d'ailleurs problématique et souhaite augmenter notre obligation de service face aux élèves. C'est aussi la casse du service public de l'enseignement professionnel dont il s'agit ici afin que progressivement les milliers de suppressions de postes prévus dans les lycées professionnels servent leur dogme du "moins de fonctionnaires".

Nous savons que la voie professionnelle permet des parcours de réussite et notre devoir est de les favoriser, de permettre à tous les jeunes de réussir.

Levons-nous ensemble contre cette réforme, pour des formations solides et équilibrées, pour une reconnaissance de notre travail et une revalorisation de nos salaires. Refusons toute augmentation de charge de travail et l'imposition de dispositifs non définis par des textes réglementaires. Dénouons toute pression hiérarchique et agissons collectivement, dans les établissements, les académies, nationalement pour que cette transformation de la voie professionnelle soit abandonnée.

Ce document est un outil à destination de tou-tes les PLP. Il est une aide au décryptage de la réforme pour résister collectivement et combattre pied à pied l'ensemble des dispositifs.

GRILLES HORAIRES CAP¹ TOUTES SPÉCIALITÉS

55 SEMAINES D'ENSEIGNEMENT - 14 SEMAINES DE PFMP

Disciplines	Première 7 s. de PFMP		Terminale 7 s. de PFMP	
	Annuel ¹	Hebdo ² (en groupe)	Annuel ¹	Hebdo ² (en groupe)
Enseignement professionnel	333,5	11,5 (9,5)	312	12 (10)
Co-intervention Professionnel-Français (a)	43,5	1,5	39	1,5
Co-intervention Professionnel-Maths (a)	43,5	1,5	39	1,5
Réalisation chef-d'œuvre (pluridisciplinaire) (b)	87	3 (3)	78	3 (3)
Prévention Santé Environnement	43,5	1,5 (1,5)	26	1 (1)
Français / HG / EMC (seuil à 18)	58	2 (1,5)	52	2 (1,5)
Mathématiques-Sciences (seuil à 18)	43,5	1,5 (1)	39	1,5 (1)
LV1 (seuil à 16)	43,5	1,5 (1)	39	1,5 (1)
Arts Appliqués (seuil à 18)	29	1 (0,5)	26	1 (0,5)
EPS	72,5	2,5	65	2,5
Consolidation, AP, Accompagnement au choix d'orientation	101,5	3,5 (2,5)	91	3,5 (2)
Total	899	31	806	31

1 Volume horaire élève défini dans l'arrêté du 21 novembre 2018 – JO du 20 décembre 2018

2 Volume annuel réparti sur 29 semaines de cours en Première et 26 en Terminale.

(a) la dotation horaire professeur est égale au double du volume horaire élève : pour la rentrée 2019, les rectorats attribuent cette dotation. Comme pour les réformes du LGT et du collège, il faut s'attendre à une baisse de DHG pour la rentrée 2020.

(b) horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil.

* Pour les CAP ayant moins de semaines de PFMP chaque année (6 au lieu de 7), le volume annuel reste le même donc le volume hebdomadaire peut diminuer d'1 heure.

Par rapport aux précédents horaires, les élèves ont de 1,5 à 3 h d'enseignement hebdomadaire en moins soit 3 à 6 semaines sur les 2 ans. Cette nouvelle organisation horaire ne permettra pas d'élever le niveau de compétence des élèves.

Co-intervention et annualisation : l'organisation de la co-intervention ne doit pas amener au non-respect de nos obligations de service hebdomadaires. Un regroupement de la co-intervention sur une semaine doit être synonyme de suppression des cours disciplinaires.



GRILLES HORAIRES BAC PRO¹ TOUTES SPÉCIALITÉS

84 SEMAINES D'ENSEIGNEMENT - 22 SEMAINES DE PFMP

Disciplines	Seconde 6 s. de PFMP		Première 8 s. de PFMP		Terminale 8 s. de PFMP	
	Annuel ¹	Hebdo ²	Annuel ¹	Hebdo ²	Annuel ¹	Hebdo ²
	Enseignement professionnel	330	11	266	9,5	260
Co-intervention Professionnel-Français (a)	30	1	28	1	13	0,5
Co-intervention Professionnel-Maths-sciences (a)	30	1	14	0,5	13	0,5
Réalisation chef-d'œuvre (pluridisciplinaire)		-	56	2	52	2
Prévention Santé Environnement	30	1	28	1	26	1
Éco-droit / Éco-gestion	30	1	28	1	26	1
Français / HG / EMC	105	3,5	84	3	78	3
Mathématiques	45	1,5	56	2	39	1,5
LV1	60	2	56	2	52	2
Sciences ou LV2	45	1,5	42	1,5	39	1,5
Arts Appliqués	30	1	28	1	26	1
EPS	75	2,5	70	2,5	65	2,5
Consolidation, AP, Accompagnement au choix d'orientation (b) (c)	90	3	84	3	91	3,5
Total	900	30	840	30	780	30

1 Volume horaire élève défini dans l'arrêté du 21 novembre 2018 – JO du 20 décembre 2018

2 Volume annuel réparti sur 30 semaines de cours en seconde, 28 en première et 26 en terminale.

(a) la dotation horaire professeur est égale au double du volume horaire élève : pour la rentrée 2019, les rectorats attribuent cette dotation en plus du volume complémentaire d'heures-professeur. Comme pour les réformes du LGT et du collège, il faut s'attendre à une baisse de DHG pour la rentrée 2020.

(b) y compris les heures dédiées à la consolidation des acquis des élèves en fonction de leurs besoins à l'issue d'un positionnement en début de classe de seconde.

(c) en terminale : insertion professionnelle (préparation à l'emploi : recherche, CV, entretiens etc.) ou poursuite d'études (renforcement méthodologique etc.)

* Pour les bac pro ayant moins de semaines de PFMP en 2^{de} (4 ou 5) et en 1^{ère} (6 ou 7), le volume annuel reste le même donc le volume hebdomadaire peut diminuer d'1 à 2 heures.

VOLUME COMPLÉMENTAIRE D'HEURES-PROFESSEUR

Production		Services	
Plus de 15 élèves	15 élèves ou moins	Plus de 18 élèves	18 élèves ou moins
N × 13,5 / 20	N × 6,75 / 20	N × 13,5 / 24	N × 6,75 / 24

N = Nombre d'élèves.

Les volumes sont globalisés puis répartis par l'établissement. En Conseil pédagogique et au Conseil d'administration, il faut agir pour que chaque classe bénéficie du volume déterminé par le calcul.

Par rapport aux précédents horaires, les élèves ont en moyenne 4 h d'enseignement hebdomadaire en moins soit 10 semaines sur les 3 années. Cette nouvelle organisation horaire ne permettra pas d'élever le niveau de compétence des élèves.

Co-intervention et annualisation : l'organisation de la co-intervention ne doit pas amener au non-respect de nos obligations de service hebdomadaires. Un regroupement de la co-intervention sur une semaine doit être synonyme de suppression des cours disciplinaires.

REMISE EN CAUSE BRUTALE DES DISCIPLINES

Dans une note, le ministère précise que la co-intervention concerne « *tous les enseignements professionnels y compris la PSE ou l'économie-gestion/ économie droit* », mais ajoute aussi que ces heures sont assurées par « *le professeur enseignant la spécialité professionnelle* ». Il est donc clair qu'à travers la mise en place de la co-intervention, le ministère transfère une partie voire la totalité (éco gestion en CAP) de l'enseignement de ces disciplines sur le·la professeur·e de la spécialité. De même, l'argument de la bivalence voire de la polyvalence des PLP pourrait aussi être avancé pour permettre à des PLP autres que les maths-sciences et lettres-histoire d'intervenir lors de la co-intervention.

Alors que les grilles présentent une forte diminution en lettres-histoire et en maths-sciences, rien ne permet de garantir qu'une partie des heures d'accompagnement de l'élève soit réservée dans tous les établissements à la consolidation des acquis en mathématiques et en français.

CHEF-D'ŒUVRE LE RETOUR EN FORCE DU PPCP

Projet pluridisciplinaire, faisant intervenir plusieurs enseignant·es, il sera intégré aux référentiels de certification des diplômes et donc donnera lieu à une évaluation pour chaque élève. En bac pro, le financement du dispositif sera pris sur le volume complémentaire professeur et en CAP, la dotation horaire professeur sera égale au double du volume horaire élève (art. 6).

En fonction des projets, l'intervention de plusieurs professeur·es sera nécessaire. Cela demandera une certaine « souplesse » dans l'utilisation des moyens. Ce dispositif risque donc d'être en grande partie financé en HSE, notamment pour les professeur·es des disciplines générales.

Le problème majeur est qu'aucun moyen n'est alloué à la concertation pédagogique qui sera pourtant nécessaire tout au long de l'année. Si dans un premier temps des heures élèves seront sûrement consacrées à ce travail, il est à craindre que très rapidement, il soit demandé aux enseignant·es d'effectuer gratuitement ce travail supplémentaire.

CONSOLIDATION, ACCOMPAGNEMENT ET PRÉPARATION À L'ORIENTATION

CE QUE VEULENT LES ENSEIGNANT·ES, CE SONT DES HEURES POUR FORMER LES ÉLÈVES.

L'arrêté précise que « *la consolidation des acquis et l'accompagnement personnalisé s'adressent à tous les élèves selon leurs besoins* » et qu'il « *peut s'agir de soutien, d'aide individualisée, de tutorat, ou de tout autre mode de prise en charge.* » Sur une enveloppe pouvant aller jusqu'à 3 h 30 en terminale bac pro, les EPLE, dans le cadre de leur autonomie, devront définir l'organisation et le volume horaire permettant de mettre en place ces dispositifs. Avec la politique Blanquer de suppression de postes et d'augmentation des heures supplémentaires, ces dispositifs seront, au mieux, payés en HSA mais dans bien des cas, en HSE. Il est alors de la responsabilité de chaque CA de vérifier que ces heures soient bien utilisées pour mettre en place des actions pédagogiques à destination des élèves. Pour défendre le maintien des postes, le SNUEP-FSU y interviendra pour que ces heures soient largement intégrées dans les

services des enseignant-es. Dans ce cadre, il interviendra pour qu'au moins une heure en mathématiques et une heure en français soient allouées à la consolidation des acquis des élèves.

Sur la préparation à l'orientation, le SNUEP-FSU rappelle que ce sont les élèves qui élaborent leur projet, qu'un-e enseignant-e peut certes les conseiller dans leurs choix mais sans avoir pour autant les compétences d'un-e Psy-EN !

À l'issue de la classe de première, les élèves devront choisir entre deux modules : se préparer à la vie active ou à la poursuite d'études. Avec ce dispositif, le ministère assume de façon décomplexée sa volonté d'organiser le tri social, enfermant dans des choix définitifs des jeunes de 16 ans, sans possibilité de retour en arrière.

CO-INTERVENTION UNE ATTAQUE CONTRE LES DISCIPLINES

Ces heures de co-intervention sont « assurées par le professeur d'enseignement professionnel conjointement avec le professeur enseignant le français ou le professeur enseignant les mathématiques » (art-4). L'objectif serait de contextualiser les enseignements généraux. En faisant le choix de généraliser cette modalité d'intervention

NOTRE AVIS

Le SNUEP-FSU demande que l'ensemble des élèves puissent bénéficier du dispositif permettant les poursuites d'études, l'insertion professionnelle étant quant à elle intrinsèquement liée à la formation dispensée aux élèves.

pédagogique sur un volume pouvant atteindre 50 % du volume disciplinaire en CAP, le ministère s'attaque frontalement à la formation générale des lycéen-nes professionnel-les. Ce dispositif permet de masquer artificiellement une partie de la perte du volume horaire à destination des élèves.

La co-intervention ainsi imposée va mettre les PLP concerné-es dans des situations intenable. Comment, quand on enseigne les maths ou le français, co-préparer de 4 à 6 séances par semaine avec des collègues de disciplines professionnelles différentes sans qu'il soit prévu du temps pour le faire ?

L'ensemble de ces dispositifs pédagogiques va multiplier les contraintes sur les emplois du temps obligeant les enseignant-es à rester présent-es toute la journée dans les établissements.

Le SNUEP-FSU s'opposera à la mise en place de ce dispositif et appellera les PLP à le détourner au service des élèves et des enseignements.



LEURRE POUR LES FAMILLES DANGER POUR LES ENSEIGNANT-ES

Dès la rentrée 2019, les champs professionnels créés en 2009 sont remplacés par les familles de métiers. Les élèves seront donc contraints, à l'issue de la classe de 3^{ème}, de s'orienter vers une famille de métiers lorsqu'elle existe.

L'objectif du ministère est triple : afficher une orientation progressive en bac pro pour rassurer les familles et les élèves, continuer la diminution du nombre des diplômes encore considéré par certain·es comme nuisible à la lisibilité des formations et rationaliser les moyens en regroupant les élèves dans des classes communes.

Les compétences professionnelles communes, au cœur de la formation des élèves de 2^{de}, ne seront pas définies règlementairement. Ainsi, même si l'EPL affiche la mise en place d'une 2^{de} "famille de métiers", aucune modification règlementaire n'obligera l'enseignant·e de discipline professionnelle à modifier ses pratiques pédagogiques. Le SNUEP-FSU demande à l'ensemble des PLP concerné·es de ne pas entrer dans l'engrenage d'une mise en œuvre pédagogique de 2^{de} "famille de métiers" qui irait contre l'intérêt des jeunes en dégradant la qualité des formations dispensées.

L'orientation vers une spécialité de bac pro sera repoussée en fin de 2^{de} et ce seront les équipes pédagogiques qui devront aider les élèves dans leurs choix. La procédure d'affectation en classe de 1^{re} se fera via Affelnet mais les élèves déjà présent·es dans l'établissement seront prioritaires, obligeant ainsi les familles à choisir le bon établissement dès la fin de 3^{ème}. Les changements d'affectation en fin de 2^{de} resteront faibles. La déception des élèves n'en sera que plus grande : ce qui devait être un véritable choix ne sera qu'un leurre.

Les 3 premières familles de métiers sont mises en place à la rentrée 2019 ; les autres le seront en 2020 et en 2021 : *Métiers de l'aéronautique, Métiers des industries graphiques et de la communication, Métiers de l'hôtellerie-restauration, Métiers de l'alimentation, Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment...*

CONSÉQUENCE SUR LES DHG

La rationalisation des moyens est en marche et avec les familles de métiers, des rectorats ne manquent pas d'en récupérer dès 2019. Les heures des dotations ne sont plus affectées aux divisions de bac pro mais en fonction des effectifs, globalisées sur l'ensemble des classes relevant du secteur de la production d'un côté et sur les classes relevant des services de l'autre. Les moyens sont calculés sur une base de 30 élèves pour les spécialités de la production et sur la base de 36 élèves pour celles des services. Cette transformation de la voie professionnelle dégradera encore les conditions de travail des PLP.

FOCUS SUR LES SECTIONS

MÉTIERS DE L'ACCUEIL DU COMMERCE ET DE LA VENTE

Belle rentrée 2019 en perspective, pour les collègues qui interviennent en bac pro Commerce, Vente et ARCU ! Ces 3 diplômes étant rénovés, incluant une regrettable fusion Commerce/Vente, les enseignant-es vont devoir s'approprier très vite les nouveaux référentiels pour une mise en œuvre dans les classes de seconde. Or, ces dernières, en conséquence de la rénovation, sont regroupées dans une même famille. Ce n'est donc pas un seul référentiel qu'il va falloir maîtriser, mais bien tous ceux de la famille ! En guise de revalorisation, c'est bien d'un alourdissement de la charge de travail qu'il s'agit...

GESTION ADMINISTRATION : RÉDUCTION DE LA VOILURE

Le ministre l'a annoncé dès mai 2018 : il faut réduire de moitié le nombre d'élèves en GA... pour les affecter où, nul ne le sait ! Voilà qui a provoqué de multiples interprétations locales, pressions et craintes des collègues. Et en janvier 2019, à la demande du SNUEP-FSU, le ministère entame enfin une réflexion quant à l'avenir des PLP GA ! Si des bilans futurs sont annoncés, rien n'est rassurant dans le "protocole d'accompagnement" : gestion locale des situations individuelles, possibles incitations au départ... Bref, dans le secteur privé, ça s'appelle un plan social ! Et pour les élèves ? Rien de nouveau. Vous avez dit revalorisation ?

PENDANT CE TEMPS, EN MELEC

Les collègues qui interviennent sur ce bac pro le disent : l'évaluation permanente, instaurée lors de la récente rénovation, implique une perte de contenus et une individualisation à outrance des enseignements, ce qui devient ingérable, notamment pour les élèves absentéistes ou peu motivé-es.

Qui peut croire qu'un regroupement dans une famille de métiers, à l'horizon 2020, ne compliquera pas encore les choses ? Qui peut croire que cela contribuera à revaloriser cette filière ?

LES POSITIONS DU SNUEP-FSU

Le SNUEP-FSU est attaché à des intitulés de diplômes directement liés à des métiers précis. Les intitulés généralistes, et les formations censées permettre un accès à divers métiers, ne donnent aucune visibilité sur les voies à choisir au moment de l'orientation. C'est pourquoi le SNUEP-FSU s'oppose aux fusions de diplômes.

Pour le SNUEP-FSU, les fusions s'éloignent des savoirs et des savoir-faire des métiers concernés pour se centrer sur des compétences transversales. Les connaissances propres à chaque métier doivent rester au cœur des formations professionnelles.

Pour le SNUEP-FSU, la généralisation des CCF et l'évaluation permanente instaurée dans ces diplômes fusionnés sont directement liées à la substitution des connaissances par les compétences. C'est pourquoi il revendique le retour à des épreuves ponctuelles terminales nationales.

PORTE OUVERTE À TOUTES LES DÉRIVES

Annoncés à grands coups de communication comme les « Harvard du Pro », les Campus des Métiers et des Qualifications sont au cœur de la réforme de la voie professionnelle. Créés en 2013 par la loi de refondation de Vincent Peillon et après un premier bilan très mitigé (rapport Caraglio, IGAEN, en juillet 2017), le ministre de l'Éducation nationale en fait un axe prioritaire de sa réforme. Emballage cadeau pour une coquille vide avant la réforme, les CMQ ne sont-ils qu'un outil de communication du ministre ?

Pour l'instant seuls quelques établissements d'enseignement professionnel sont réellement concernés par ces campus. Cependant, il convient de rester vigilant, cet outil peut très bien permettre le décrochage entre les différents types de formations (initiale et continue, voie scolaire et apprentissage). Les CMQ sont des portes d'entrée dans nos établissements pour y développer le mixage des parcours et des publics.

Les allers-retours entre les LP et les CFA seront encore plus favorisés dans les CMQ, essentiellement créés pour répondre en priorité aux besoins économiques locaux, sans vraiment se préoccuper des attentes des jeunes en matière de formation. Le développement de telles « vitrines » sera préjudiciable aux autres établissements de la voie professionnelle qui seront siphonnés de leurs moyens et de leurs publics.

Par ailleurs en lançant un projet d'investissement de 50 millions d'euros pour ces campus, le ministre va creuser le fossé entre les établissements adossés à un CMQ, qui pourront bénéficier de ce projet mais aussi d'un peu de



taxe d'apprentissage de la part des entreprises partenaires, et les autres LP et SEP en zone rurale ou dans les zones sensibles qui n'auront presque plus aucune reversion de la part hors quota de la taxe d'apprentissage. La survie de nos établissements, ainsi que le maintien d'un maillage des territoires sont fortement remis en cause.

Le rôle de l'enseignement professionnel sous statut scolaire se limiterait-il à l'insertion professionnelle à court terme au rabais ? Dispenser des formations adaptées aux seuls besoins des employeurs dans une région et à un moment donné, c'est rompre avec le projet républicain de l'École que nous portons : former aussi des citoyen·nes émancipé·es et acteur·trices de leur avenir tant professionnel que personnel.

Ce serait un recul majeur quand on sait les luttes importantes qui ont été menées pour offrir à tou·tes les jeunes issu·es des classes populaires une formation méthodique et complète au sein de l'Éducation nationale, comme pour tout·e autre lycéen·ne.

FRAGILISATION DES PARCOURS DES JEUNES

Lors d'un colloque organisé par le SNUEP-FSU en décembre 2015, Guy Brucy¹ avait évoqué le modèle français de la formation professionnelle : « *Le fait que l'apprentissage d'une profession puisse s'effectuer dans le cadre scolaire constitue une des originalités du système français. Mais ce qui a longtemps semblé de l'ordre de l'évidence pose, plus que jamais, des questions vives quant à la formation de la main d'œuvre et aussi quant à la socialisation des jeunes issus des classes populaires. Au cœur des débats : le rôle de l'État, l'implication des employeurs, le statut des diplômés et leur reconnaissance.* ».

Avec la réforme de l'apprentissage et celle de la voie professionnelle, le ministre impose l'implantation d'une Unité de formation par apprentissage (UFA) dans tous les EPLE proposant de la formation professionnelle initiale sous statut scolaire. Rappelons que le mixage du parcours ne sécurise en rien le parcours du jeune et peut déboucher sur un mixage des publics imposé. Ce mixage des parcours, au service de l'apprentissage, permettra de préparer nos élèves à leur insertion dans les entreprises en les "sociabilisant" pendant un an, tout en récupérant celles et ceux qui seront en situation d'échec ou qui subiront des ruptures de contrat. Ainsi, les entreprises pourront puiser dans le vivier des élèves ceux et celles qui leur sembleront les plus « performant·es », à n'importe quel moment de l'année et de leur scolarité, tout en renvoyant au LP les jeunes qui leur auront déplu. La voie professionnelle scolaire sera mise à disposition du patronat et

se transformera en réserve de main d'œuvre bon marché ! Au lieu d'une sécurisation, c'est la désorganisation des LP et la fragilisation des parcours des jeunes que le ministre développe.

On est à l'opposé de la conception humaniste de l'enseignement professionnel public : celle d'un projet éducatif dans lequel la formation professionnelle et les diplômés qui la certifient ne valent pas seulement pour leurs performances sur le marché du travail mais sont aussi sources d'intégration sociale. Que devient l'objectif de former l'homme, le travailleur et le citoyen par une formation complète ? Le SNUEP-FSU refuse de réduire les jeunes à leur seule dimension économique et d'enfermer leurs savoirs au seul statut de marchandises vendables sur le marché du travail.

1. Historien. Cf. *Histoire et enjeux de l'enseignement professionnel public*, snupe.fr/colloque-snupe-fsu/videos-du-colloque/

Toute ouverture au mixage des publics ou des parcours doit impérativement passer par un vote au CA. Il est indispensable d'intervenir à ce niveau pour expliquer aux parents qu'en cas de mixage des publics, la formation scolaire subira une dégradation de qualité et tenter ainsi d'obtenir un vote en contre.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS



FIN DU DIPLÔME INTERMÉDIAIRE ET ÉPREUVES ANTICIPÉES

Le ministère envisage de supprimer le Diplôme Intermédiaire pour le remplacer par des épreuves anticipées du bac pro. Le BEP sera définitivement enterré. Il est vrai qu'avec la réforme de 2009 du bac pro en 3 ans, ce diplôme de niveau V avait déjà été fortement fragilisé puisqu'il n'était plus préparé en tant que tel contrairement aux autres diplômes professionnels.

Positionné comme un diplôme intermédiaire du bac pro en 3 ans, le BEP était en fait devenu un « diplôme » de sécurisation du parcours des élèves, perdant au passage toute dimension d'insertion professionnelle. Avec la ré-

forme de l'enregistrement des certifications professionnelles, le ministère nous avait déjà annoncé que France Compétences ne reconnaîtrait plus ce diplôme.

Il envisage donc maintenant de repenser l'ensemble de l'évaluation du bac pro sur le cycle en 3 ans. La philosophie générale est de se rapprocher de ce qui se fait dans les voies générale et technologique. D'où l'idée de mettre en place des épreuves anticipées en 1^{re} et d'introduire une épreuve orale en terminale qui pourrait prendre appui sur la réalisation du chef-d'œuvre.



VERS LES BLOCS DE COMPÉTENCES

Depuis la loi sur la formation professionnelle du 5 mars 2014, les blocs de compétences professionnelles ont fait leur apparition dans l'ensemble des diplômes. Utilisés initialement dans la formation continue des adultes et en VAE, ces blocs avaient pour objectif, dans le cadre d'une acquisition progressive du diplôme, de mettre en évidence les compétences acquises et de les faire valoir sur le marché du travail. Avec le renoncement du ministre de l'Éducation à l'élévation du niveau de qualification de toutes et un renforcement de l'objectif d'insertion professionnelle immédiate des jeunes, il est à craindre que ces blocs de compétences professionnelles conditionnent rapidement la formation profes-

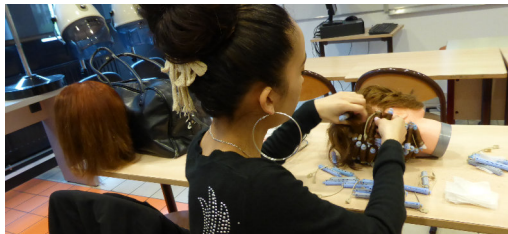
sionnelle initiale. Ainsi, les épreuves anticipées pourraient à la fois valider quelques blocs de compétences du bac pro mais aussi valider une partie des enseignements généraux qui ne sont pas pris en compte par ces blocs.

L'ensemble de ces modifications aura des conséquences sur les conditions de travail des enseignant·es mais plus globalement elles seront révélatrices de la place future que le ministère réservera à l'enseignement général, déjà bien malmené par la réforme, dans les diplômes de l'Éducation nationale. Encore une fois, le ministère avance sur ces modifications sans aucune concertation avec les organisations syndicales.

DES CONDITIONS IMPOSSIBLES EN CAP

Que les parcours en CAP puissent se faire en 1, 2 ou 3 ans, le SNUEP-FSU y est favorable, tant les publics qui y entrent sont variés. Mais ce que cette réforme veut imposer va largement aggraver les conditions de travail des enseignant·es qui interviennent dans ces sections, puisqu'il s'agit de mélanger dans un même groupe classe les élèves formés sur ces 3 durées différentes !

Nombre de questions se posent : en quelle année de formation s'inséreront les élèves formés en 1 an ? En 1^{re} année pour acquérir les bases nécessaires, ou en 2^{de} année pour valider l'examen ? Comme les sections de CAP accueillent aussi des élèves issus de SEGPA ou de 3^{ème} prépa-pro, certain·es ont besoin d'une 3^{ème} année pour réussir. Des préconisations du ministre demandent à ce que cette 3^{ème} année ne soit pas un redoublement. Comment organiser les classes pour y parvenir ?



Si la durée classique de formation reste fixée à 2 ans, un changement dans celle-ci doit être demandé par l'élève devenant candidat·e et la décision finale reviendra au recteur·trice. L'avis des enseignant·es sera recueilli. On se dirige ainsi vers une gestion au cas par cas et le ministre compte sur l'aptitude de chaque collègue à pratiquer la différenciation pédagogique dans des classes dont les effectifs risquent de s'alourdir...

À l'impossible, nul n'étant tenu, le SNUEP-FSU revendiquera des répartitions par année (1, 2 et 3) des classes de CAP, tant dans les CA portant sur la DHG que lors des conseils d'enseignement.

ASH : L'INCLUSION AU DÉTRIMENT DE L'ADAPTATION

La volonté politique de développer davantage l'inclusion, souvent à marche forcée et dans des classes où se concentrent les difficultés, pose réellement la question de la prise en compte des élèves, de leurs besoins et de leurs spécificités. Avec les Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL), intégrés au projet de loi *Pour une école de la confiance*, le ministre entend avoir la main sur la gestion des AESH et ainsi basculer d'une gestion basée sur les besoins des élèves à une gestion par les moyens.

Pour le SNUEP-FSU, la classe ordinaire n'est pas l'horizon unique. À la diversité des besoins, l'École doit répondre par une palette de structures et de dispositifs permettant la meilleure scolarisation possible.

Parallèlement, le ministère fragilise l'ensemble des structures de l'adaptation scolaire. Les réformes du collège et la circulaire EREA de 2017 continuent de casser les dynamiques d'apprentissage et les collectifs de travail. De nombreuses académies voient les suppressions de postes se multiplier en SEGPA.

PRÉPA-MÉTIER ET PRÉPA-APPRENTISSAGE

La classe de 3^{ème} prépa-métiers a été validée par les député-es dans la loi Pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Elle a pour principal objectif de favoriser l'apprentissage notamment en développant l'immersion des élèves en CFA où doivent en parallèle se développer les 3^{èmes} prépa-apprentissage. Par la suppression du DIMA et la mise en place de ces nouvelles 3^{èmes}, le gouvernement pourrait bien réussir là où les précédents avaient échoué : préparer davantage de jeunes à entrer en apprentissage. Pour le SNUEP-FSU, qui a toujours dénoncé le développement de l'apprentissage précoce, peu adapté aux élèves ayant des difficultés puisque ce ne sont pas eux que les entreprises embauchent, cette classe va contribuer à augmenter le décrochage des jeunes.

STAGES ET IMMERSIONS : DE 1 À 4 SEMAINES

Les élèves ne seront plus astreints à 2 semaines de stage. Selon leur projet, ils pourront effectuer 1 à 4 semaines de stages et de périodes d'immersion dans les LP, LPO, CFA ou UFA. Tant pis pour la désorganisation des cours. Le SNUEP-FSU a tout de même obtenu que l'enseignement de découverte professionnelle soit désormais défini hebdomadairement. Cela permet d'obliger les chef-fes d'établissement à flécher 5 heures élèves dans les DHG.

VOLUME HORAIRE HEBDOMADAIRE ÉLÈVE PRÉVU EN 3^E PRÉPA-MÉTIER (évolution par rapport à la 3^e PEP)

Français	5 h (+1) dont 1 h de consolidation*
Mathématiques	4,5 h (+1) dont 1 h de consolidation*
Histoire Géographie EMC	3 h (-0,5)
Langues vivantes : LV1 et LV2	5,5 h
Enseignements artistiques	1 h (-1)
Enseignements de sciences et technologie	3 h (-1,5)
Éducation physique et sportive	3 h
Enseignement de découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles	5 h (-1)
TOTAL	30 h (-2)

MOINS D'HEURES POUR LES ÉLÈVES

Par rapport aux élèves de 3^{ème} ordinaire ou de 3^{ème} PEP, les élèves auront moins d'histoire-géographie, moins d'enseignements artistiques et moins de sciences. Pour le SNUEP-FSU, ce ne sont pas les deux heures complémentaires pour travailler en effectif réduit à la consolidation en français et en mathématiques qui vont permettre de remédier efficacement aux difficultés des élèves. Le ministère se refuse toujours à augmenter les heures professeurs pour effectuer davantage d'heures en groupes à effectif réduit, malgré nos amendements en ce sens.

* obligatoirement dédoublée :
dotation supplémentaire spécifique de 2 heures professeurs
NB : + 3 heures complémentaires professeurs pour du dédoublement.

Le volume de DHG doit être de 35 heures au minimum.

NOUVEAUX PROGRAMMES : UNE VISION UTILITARISTE

Pour réviser les programmes des enseignements généraux, le ministre a procédé à l'envers, définissant le contenant avant de dévoiler le contenu. Et comme le contenant est largement réduit par la réforme, le contenu a dû s'adapter, dans la précipitation et sans réelle concertation. Dans certaines disciplines, comme les langues vivantes ou les arts appliqués, on constate un fort recentrage des contenus sur des activités liées aux pratiques professionnelles, et une injonction à l'usage du numérique, dont on sait les inégalités qu'il génère.

Pour d'autres matières, en particulier les maths-sciences, le disciplinaire devient simple support à l'acquisition des compétences transversales prônées par les organisations patronales. Les connaissances et savoirs propres à ces enseignements ne comptent plus que quand ils sont utiles aux métiers visés par le diplôme !

Alors que l'idéologie dominante dans la réforme du ministre est de recentrer les objectifs de la voie professionnelle sur l'insertion dans un emploi, des pans entiers de connaissances liées à l'organisation du travail, aux droits collectifs, ou encore au fonctionnement des tribunaux ou à l'établissement d'un budget disparaissent des programmes d'éco-droit, d'éco-gestion et de prévention santé environnement.

Certains programmes deviennent même des supports de propagande à la vision du "nouveau monde" portée par la majorité parlementaire et le gouvernement. En histoire-géographie, des points importants comme les luttes ouvrières et/ou féministes disparaissent. Les programmes sont très centrés sur la mondialisation et l'économie libérale, en faisant abstraction du développement durable. En EMC, par le biais

de questionnements fermés, la vocation du programme semble être de faire accepter aux élèves la politique actuelle du gouvernement. En français, enfin, l'utilitarisme domine au détriment de tous les aspects culturels que doit normalement revêtir cette discipline. L'objet d'étude imposé à tous les niveaux ("Lire, écrire, dire le métier") atteste de cette vision.

NOTRE AVIS

Ces nouveaux programmes ne font qu'assigner les jeunes issu-es de la voie professionnelle à une condition sociale perpétuellement défavorisée, sans réelle possibilité d'émancipation vis-à-vis de la mondialisation néolibérale et de l'uberisation de la société. C'est pourquoi le SNUEP-FSU en demande la réécriture, en concertation avec la profession, pour y réintroduire les visées ambitieuses, citoyennes et humanistes qui ont disparu.



UNE RÉFORME QUI MENACE NOTRE STATUT

Un des objectifs du projet de loi *Pour une École de la confiance* est de remettre en cause l'organisation des enseignements en élargissant la large liste des champs d'expérimentation.

REFUSER L'ANNUALISATION

Avec le retour de grilles horaires annuelles en bac pro et en CAP, les chef-fes d'établissement pourraient être incité-es à proposer une annualisation des enseignements, d'autant qu'un récent rapport de l'inspection générale argumente en ce sens. Les prétextes pour contraindre les enseignant-es à accepter ne manqueront pas : besoin de souplesse pour organiser les nouveaux dispositifs (co-intervention, chef-d'œuvre, consolidation et préparation à l'orientation...) voire pour faciliter l'intégration d'apprenti-es (chaque classe peut désormais être concernée).



SUIVI DE STAGE POUR TOU-TES

Les emplois du temps sont établis de façon hebdomadaire, que ce soit ceux des élèves (à l'exception des heures quinzaine) ou ceux des PLP, leur statut le définissant ainsi. Il ne faut donc pas accepter que le statut soit remis en cause.

Un des risques, qui contribuerait à dégrader leurs conditions de travail, est d'évincer les enseignant-es des disciplines générales du suivi des stages, pourtant prévu dans le statut¹, pour mieux leur imposer d'autres enseignements pendant ces périodes. C'est aussi une manière déguisée d'augmenter le temps de travail à moindre coût.

1. Décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 cadrant les suivis de PFMP

REFUSER LES HSA

Les nouveaux dispositifs doivent absolument être financés en heures poste, et surtout pas imposés en heures supplémentaires. Refuser les HSA reste le moyen le plus efficace pour protéger les postes qui seront menacés de fermeture au fur et à mesure du déploiement de la réforme de la voie pro.

UNE HEURE TRAVILLÉE = UNE HEURE PAYÉE

La co-intervention, l'accompagnement personnalisé et le chef-d'œuvre, qui imposent la participation de deux enseignant-es, doivent être rémunérés à hauteur du temps qu'ils représentent dans leur emploi du temps respectif. Une heure d'enseignement doit être obligatoirement rémunérée pour une heure et non pour 0,5 h ou assortie d'un coefficient fantaisiste au motif que la participation de deux enseignant-es rendrait leur préparation moins importante et leur animation plus aisée.

Il faudra être très vigilant dans chaque établissement afin d'éviter que les conseils pédagogiques ne soient utilisés pour lancer des expérimentations qui ouvriraient la porte à l'annualisation (et sans l'accord des premier-es concerné-es), expérimentations qui pourront être entérinées en Conseil d'administration par une modification du projet d'établissement.

FAIRE RESPECTER SES DROITS ET AGIR COLLECTIVEMENT

Le SNUEP-FSU, attentif au mécontentement et aux inquiétudes de la profession, refuse cette réforme de la voie professionnelle et la combat à tous les niveaux.

NE RIEN SE LAISSER IMPOSER

Si nombre de dispositifs sont inscrits dans les nouvelles grilles horaires, comme le regroupement par familles de métiers, le chef-d'œuvre ou encore la co-intervention, ces derniers sont accompagnés de vademecums émanant de l'Inspection générale et relayés par les IEN ou un parcours m@gistère.

Ces documents ne sont en aucun cas des textes officiels de type circulaire, arrêté, ou décret. Ils peuvent, le cas échéant, s'avérer utiles mais ne sont pas injonctifs : dans le cadre réglementaire de l'exercice de notre liberté pédagogique, chacun-e reste libre de ses choix didactiques et pédagogiques !

NE PAS LAISSER FAIRE

Mais au-delà de cette résistance passive, que chacun-e peut mener individuellement, c'est surtout par l'action collective que le SNUEP-FSU veut combattre cette réforme.

Cette action collective passe par l'organisation d'heures d'informations syndicales dans tous les établissements, pour continuer à informer et mobiliser tou·tes les collègues contre ses conséquences néfastes. Les élu·es au CA, épaulé·es par vos représentant·es SNUEP-FSU dans les CTA, peuvent aussi s'opposer aux DHG et aux suppressions de postes qui en découlent.

Surtout, c'est par des participations massives aux différentes actions locales ou nationales proposées par le SNUEP-FSU, le plus souvent dans un cadre intersyndical, que nous ferons reculer le ministre et le gouvernement et stopperons cet engrenage infernal de la transformation de la voie professionnelle.



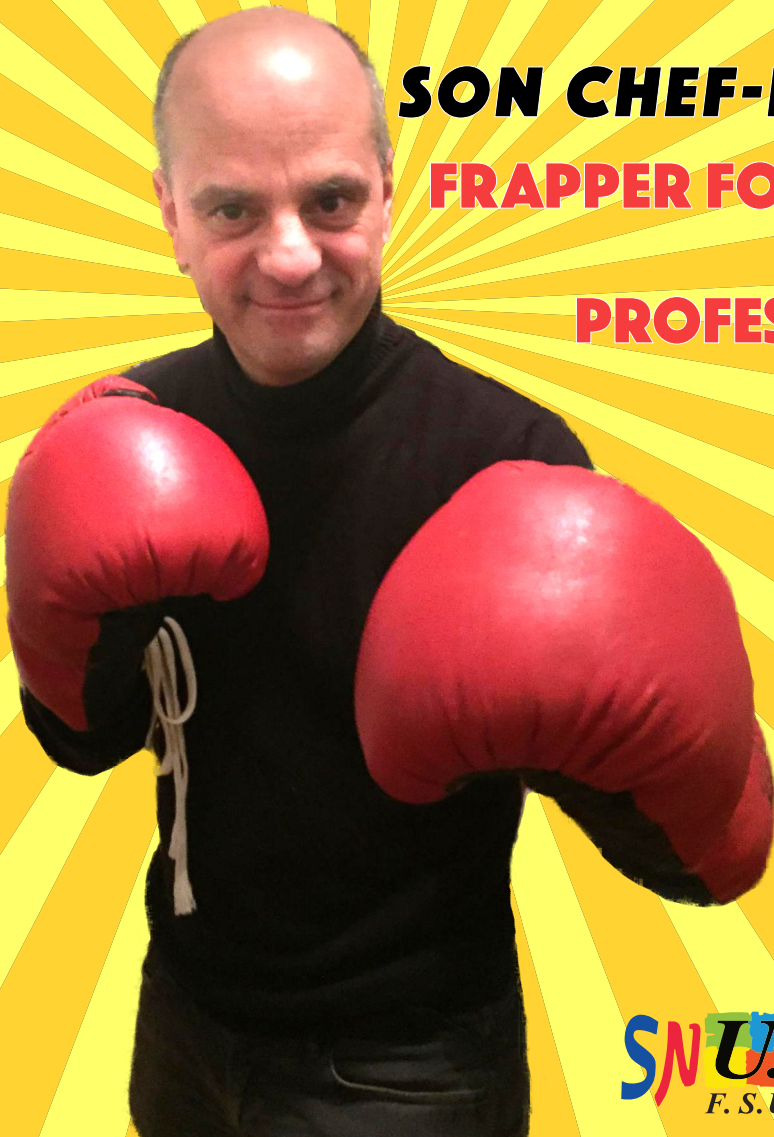
DONNER SENS AU COLLECTIF

Dans les établissements, les stratégies individuelles ne permettent jamais à elle seules d'améliorer les conditions d'exercice de nos métiers. Plus que jamais, face au rouleau compresseur de la réforme de la voie pro Blanquer, ne restons pas isolé·es face à la hiérarchie. Organisons-nous et ensemble portons nos choix collectifs.

J-M.B.

SON CHEF-D'OEUVRE

**FRAPPER FORT CONTRE
LA VOIE
PROFESSIONNELLE
PUBLIQUE**



SNUEP
F. S. U.

LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC